COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CAP CORSE

PROCÈS-VERBAL

Conseil communautaire du 08 janvier 2025

Date de Convocation : 02/01/2025 **- Date d'Affichage :** 02/01/2025

Nombre de conseillers communautaires

En exercice : 37 - Présents : 20

Votants : 20 - Absents : 17

Pour :20 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le huit janvier à 15h00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à Brando sous la présidence de Patrick SANGUINETTI, Président de la communauté de communes du Cap Corse**.**

Etaient présents :

Absents ayant donné pouvoir :

Etaient absents :

Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PAS DE QUORUM

Il à été évoqué différentes questions notamment autour d'EDF et du PTGE.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNATURE D'UN MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS : TRANSPORT EN CAR D'ENFANTS DANS LE CADRE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE : 2025-2027

Le président informe les membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée le 7 novembre 2024 afin de pourvoir aux transports nécessaires pour l'exercice d'activités par les enfants des écoles du Cap Corse.

Pour une meilleure efficacité ce marché est désormais triennal.

Vous trouverez le détail de la consultation ci-dessous :

Type de marché : service.

Date de publication de l'annonce : du 7 novembre 2024 au 9 décembre 2024 sur les supports suivants : profil d'acheteur, BOAM et JOUE.

Cadre de la consultation : procédure d'appel d'offres ouvert, définie aux articles L2124-2, R2161-2, R2161-3 et R2161-5 du code de la commande publique.

Durée du marché : 3 ans (début : 1er janvier 2025 – Fin : 31 décembre 2027)

Montant estimé sur la durée du marché : 240 000 euros HT.

Allotissement et montant détaillé du marché :

- **Lot 1 : trajets de Brando vers Macinaggio ou Bastia**

Valeur estimée sur la durée du marché : 26 000€ HT

- **Lot 2 : trajets de Sisco vers Macinaggio, Bastia et Luri**

Valeur estimée sur la durée du marché : 43 000 € HT

- **Lot 3 : trajets de Pietracorbara vers Macinaggio et Luri**

Valeur estimée sur la durée du marché : 56 000 € HT

- **Lot 4 : trajets de Luri vers Macinaggio**

Valeur estimée sur la durée du marché : 19 000 € HT

- **Lot 5 : trajets de Centuri vers Macinaggio :**

Valeur estimée sur la durée du marché : 20 000 € HT

- **Lot 6 : trajets de Canari vers Luri**

Valeur estimée sur la durée du marché : 18 000 € HT

- **Lot 7 : trajets dans le cadre de l'ALSH Capicorsu**

Valeur estimée de 58 000 € HT

Les offres déposées :

- **Lot 1 : : trajets de Brando vers Macinaggio ou Bastia**

Nombre de plis reçus dans les délais : 1, à savoir : **SARL SOTRACAP DAMIANI**

- **Lot 2 : trajets de Sisco vers Macinaggio, Bastia et Luri**

Nombre de plis reçus dans les délais : 1, à savoir : **SARL SOTRACAP DAMIANI**

- **Lot 3 : trajets de Pietracorbara vers Macinaggio et Luri**

Nombre de plis reçus dans les délais : 1, à savoir : **SARL SOTRACAP DAMIANI**

- **Lot 4 : trajets de Luri vers Macinaggio**

Nombre de plis reçus dans les délais : 0,

Ce lot étant infructueux, un marché de gré à gré est proposé conformément à l'article R 2122-2 du Code de la commande publique disposant que ***« L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque, dans les cas définis ci-après, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits…, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées :***

1° Appel d'offres lancé par un pouvoir adjudicateur ».

- **Lot 5 : trajets de Centuri vers Macinaggio :**

Nombre de plis reçus dans les délais : 1, à savoir : **SARL MICHELI & Fils**

- **Lot 6 : trajets de Canari vers Luri**

Nombre de plis reçus dans les délais : 1, à savoir : **SARL SOTRACAP DAMIANI**

- **Lot 7 : trajets dans le cadre de l'ALSH Capicorsu**

Nombre de plis reçus dans les délais : 1, à savoir : **SARL SOTRACAP DAMIANI**

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offre en date du 8 janvier 2025 et conformément aux rapports d'analyse des offres, il convient d'attribuer les lots comme suit :

- **Lot 1 : SARL SOTRACAP DAMIANI**
- **Lot 2 : SARL SOTRACAP DAMIANI**
- **Lot 3 : SARL SOTRACAP DAMIANI**
- **Lot 4 : INFRUCTUEUX**
- **Lot 5 : SARL MICHELI & Fils**
- **Lot 6 : SARL SOTRACAP DAMIANI**
- **Lot 7 : SARL SOTRACAP DAMIANI**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-2 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2124-1 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Cap Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 8 janvier 2025 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

- **DIT** qu'une procédure de consultation a été lancée le 7 novembre 2024 afin de pourvoir aux marchés de transports ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires précisés ci-dessus aux conditions de durée et de montant telles que précisées dans l'exposé du président

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de la communauté de communes.